Paralysie cérébrale :
3 signes qui doivent alerter les parents dès les premiers mois de vie

"Il faut toujours écouter les parents !" Cette réflexion lancée par de nombreux professionnels de santé est particulièrement vraie pour la détection de la paralysie cérébrale, dont les premiers signes cliniques peuvent être identifiés par les parents.

Or, comme le souligne la Fondation Paralysie Cérébrale : en intervenant tôt, on peut changer durablement le développement moteur de l'enfant.

Pour certains enfants nés à terme, pour lesquels la grossesse et la naissance ne laissent présager aucun risque de paralysie cérébrale, trois pistes peuvent sonner l'alerte et aboutir à un diagnostic médical de la paralysie cérébrale plus précoce. Le corps médical peut alors organiser la prise en charge et la rééducation motrice du nourrisson.

Paris le 12 novembre 2026 - Première cause de handicap moteur chez l'enfant, la paralysie cérébrale touche 1 500 nouveau-nés tous les ans, dont la moitié sont nés à terme.

Les enfants nés prématurés sont surveillés par le corps médical. Ceux nés lors d'un accouchement difficile, ou ayant eu dans les premières semaines de vie une infection, des convulsions... le sont également. Cependant, restent tous les bébés pour lesquels la grossesse, l'accouchement et la période néo-natale semblent s'être bien passés et pour lesquels le développement moteur peut parfois poser question.

Les premiers signes qui peuvent alerter sur un risque de paralysie cérébrale

Comme le précise la Fondation Paralysie Cérébrale, les premiers signes d'un risque de paralysie cérébrale peuvent être visibles dès les premiers mois de vie.

Il est donc important que les parents, mais aussi les proches ou les professionnels de la petite enfance qui les repèreraient, puissent en parler rapidement au pédiatre ou au médecin traitant de leur nourrisson qui ont la responsabilité de suivre son développement moteur.

1 > Un retard ou une atypie dans les acquisitions motrices

L'absence de certaines acquisitions motrices aux âges attendus peut constituer un signe d'alerte. Par exemple, lorsque :

- un enfant ne tient pas sa tête à 4 mois ;
- un enfant ne tient pas assis à 9 mois ;
- un enfant ne marche pas à 18 mois.

Un retard moteur ou une absence d'acquisition ne signifie pas à lui seul que l'enfant présente une paralysie cérébrale, mais il justifie de demander un avis médical.

Parmi les conséquences des retards moteurs, la plagiocéphalie également appelée « tête plate » par de nombreux parents, est souvent liée à une limitation de la mobilité spontanée de la tête, qui entraîne une répartition asymétrique des pressions sur le crâne du nourrisson. Ainsi la plagiocéphalie n'est pas en elle-même un signe clinique de paralysie cérébrale, mais elle constitue un élément qui peut inciter à rechercher d'éventuels troubles du développement neuro-moteur.

2 > Une asymétrie posturale ou une préférence manuelle avant 12 mois

Avant l'âge de 12 mois, une préférence nette d'utilisation d'un côté du corps doit attirer l'attention, comme par exemple :

- un nourrisson qui a toujours la tête tournée du même côté ou qui se retourne exclusivement vers un côté ;
- un nourrisson qui utilise nettement plus la main ou le bras d'un côté que de l'autre ;
- un nourrisson qui utilise peu ou pas une jambe ou un bras ;
- un nourrisson qui se déplace au sol de manière asymétrique (par exemple, il rampe en ne poussant que sur un pied).

Une asymétrie posturale, ou une préférence d'utilisation d'un membre, mérite donc d'être signalée au pédiatre ou au médecin traitant du nourrisson pour avis médical.

3 > Une raideur inhabituelle d'un ou plusieurs membres, et/ou une hypotonie

Les parents, notamment ceux qui ont déjà eu un enfant, peuvent également remarquer une raideur sur un ou plusieurs membres de leur nourrisson, comme par exemple :

- une difficulté à écarter les jambes lors du changement de couche,
- une difficulté importante à passer un ou les deux bras dans un body ou dans un pull,
- un ou les deux poings fréquemment fermés après l'âge de 4 mois, qui plus est avec le pouce coincé à l'intérieur du poing,
- une hypotonie du tronc qui se caractérise par une « mollesse » inhabituelle.

Ces observations doivent être rapportées au pédiatre ou au médecin traitant du nourrisson afin qu'elles puissent être évaluées.

Un signe d'alerte n'est pas un diagnostic, souligne la Fondation Paralysie Cérébrale

Attention : le repérage d'un ou plusieurs de ces signes cliniques par les parents ne permet pas directement de diagnostiquer une paralysie cérébrale.

En effet, le diagnostic repose sur une évaluation médicale, prenant notamment en compte l'examen clinique neurologique, la passation d'échelle standardisées de développement neuro-moteur et les résultats de l'imagerie cérébrale (IRM cérébrale).

Le diagnostic précoce de la paralysie cérébrale, priorité de la Fondation

La Fondation Paralysie Cérébrale souligne l'importance d'une prise en charge précoce dès qu'un risque de paralysie cérébrale est identifié, sans nécessairement attendre que le diagnostic définitif soit posé.

Dans ce sens, la Fondation Paralysie Cérébrale finance à hauteur de 1,5 millions d'euros le programme de recherche ENSEMBLE dont le but est de détecter la paralysie cérébrale le plus tôt possible, pour permettre une prise en charge avant les 6 mois de l'enfant, alors que le diagnostic est aujourd'hui posé vers 2 ans.

Car on peut changer durablement le développement moteur de l'enfant en intervenant tôt.

Le programme ENSEMBLE est basé sur l'analyse grâce à l'intelligence artificielle de données cliniques évaluant le développement moteur,cognitif et sensoriel, d'analyse du mouvement, d'électroencéphalographie (EEG) et de données d'imagerie médicale (IRM) récoltées auprès de 1 000 nouveau-nés à risque suivis pendant 2 ans.

Plus d'information sur ENSEMBLE - en suivant ce lien - Découvrir le reportage en immersion sur la prise en charge des bébé à risque à l'hôpital Robert Debré - en suivant ce lien - puis le reportage au CEA sur l'analyse des données avec l'IA - en suivant ce lien

--- À propos de la paralysie cérébrale

La paralysie cérébrale est la 1ère cause de handicap moteur de l'enfant.

La paralysie cérébrale désigne un groupe de troubles affectant les mouvements d'une personne conséquence de dommages cérébraux survenant autour de sa naissance. Les causes en sont multiples, par exemple un AVC périnatal, une naissance prématurée ou un cordon enroulé autour du cou du bébé pendant la naissance. Cela peut donc arriver à n'importe quel nouveau-né. Les conséquences peuvent être plus ou moins lourdes allant d'une légère difficulté à marcher d'un côté du corps à une atteinte grave des 4 membres entrainant l'usage d'un fauteuil roulant. Elles peuvent souvent être associées à des douleurs et des déficiences moins visibles comme des troubles visuels, de la parole, une épilepsie, des troubles des apprentissages, voire une déficience intellectuelle.

--- À propos de la FONDATION PARALYSIE CÉRÉBRALE

La Fondation Paralysie Cérébrale a été créée en 2005 par des associations de parents et des professionnels de santé, avec le soutien du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Elle a pour vocation de promouvoir et soutenir la recherche sur la paralysie cérébrale, et d'œuvrer pour l'amélioration de la qualité des soins et de l'accompagnement. Elle a mené régulièrement des appels à projets de recherche et attribué des fonds aux travaux les plus prometteurs. Ces appels à projets, financés grâce aux dons que la Fondation collecte, sont supervisés par son Conseil Scientifique, composé d'experts européens indépendants. Depuis 2018, la Fondation Paralysie Cérébrale consacre un soutien massif et inédit à la recherche sur la Paralysie Cérébrale en finançant des projets européens de grande ampleur.

A ce jour, la Fondation Paralysie Cérébrale a financé 78 projets de recherche.

La Fondation Paralysie Cérébrale est la seule Fondation de recherche en France spécifiquement dédiée à la paralysie cérébrale. La Fondation est partenaire d'organisations nationales (Fédération Paralysie Cérébrale France) et internationales (European Academy of

Childhood Disability, Cerebral Palsy Alliance - Australie, Cerebral Palsy Foundation – Etats-Unis). www.fondationparalysiecerebrale.org/

Contact presse - Anne de Lander – 06 61 77 48 72 – annedelander@gmail.com